



Réunion d'Urgence des Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune sur la mise en œuvre d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale.

Yaoundé (Cameroun), Palais des Congrès, 21-23 mars 2013.

Déclaration sur la Lutte Anti-Braconnage en Afrique Centrale

Sur invitation du Gouvernement de la République du Cameroun,

Les Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune, se sont réunis à Yaoundé le 23 mars 2013, à l'effet d'adopter un plan d'extrême urgence de *Lutte Anti-braconnage (PEXULAB)* dans la zone septentrionale du Cameroun, du Nord et du Sud Ouest de la RCA, du Sud du Tchad et dans la zone forestière.

Ainsi,

Vivement préoccupés par l'abattage illégal des éléphants en Afrique Centrale pour le trafic international illégal de l'ivoire, qui constitue un sujet de grande préoccupation pour les Etats membres ;

Reconnaissant que le braconnage et le commerce international illégal de l'ivoire et de la faune sauvage portent atteinte à l'environnement, à la paix et à la sécurité des Etats, menacent la vie d'innocents et compromettent la croissance économique des pays ;

Considérant que ces colonnes de braconniers opposent une force inégale aux agents des Etats chargés de la protection du patrimoine faunique qui paient un lourd tribut dans l'exercice de leurs fonctions ;

Prenant acte des initiatives nationales mises en œuvre par les pays affectés pour lutter contre le phénomène du braconnage ;

Reconnaissant aussi que ces initiatives nationales de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de la faune sauvage, en dépit d'importants moyens déployés, n'ont pas abouti aux résultats escomptés ;

Se félicitant de l'existence d'instruments juridiques régionaux, notamment le Protocole Relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) de la CEEAC, le Pacte de Non Agression de la CEEAC, la Convention en matière de Coopération et d'Entraide Judiciaires entre les Etats Membres de la CEEAC et la Convention d'Assistance Mutuelle, qui définissent un cadre régional de coopération en matière de paix et sécurité ;

Réitérant la nécessité pour les pays d'origine, de transit et de destination des produits issus du braconnage de travailler ensemble pour trouver des solutions adéquates à ce phénomène de criminalité transnationale organisée;

Considérant qu'au regard de la nature transnationale et internationale du braconnage, il importe d'adopter une stratégie régionale et internationale concertée pour neutraliser ces réseaux illicites transnationaux ;

Vivement préoccupés par les informations concordantes qui font état de la présence de colonnes de braconniers qui opèrent déjà sur le terrain ;

Conscients de la nécessité d'agir sans plus tarder, dans le cadre d'un plan d'extrême urgence, pour neutraliser lesdits braconniers, avant d'envisager un plan d'urgence ainsi qu'un **Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC) pour le moyen et le long terme** ;

Reconnaissant qu'au regard de tout ceci, un plan d'extrême urgence de lutte anti- braconnage est capital pour mettre hors d'état de nuire les groupes de braconniers dans les parties nord du Cameroun et de la RCA et dans la partie sud du Tchad et les zones sous menace dans les trois pays ;

ILS

- **Réaffirment** leur engagement en faveur de la conservation de la biodiversité et de la protection des éléphants, considérés comme faisant partie de l'héritage naturel universel de l'Humanité;
- **Adoptent** le Plan d'Extrême Urgence de lutte **Anti braconnage (PEXULAB)** dans la zone septentrionale du Cameroun, du Nord et Sud – Ouest de la RCA et Sud Tchad et dans la zone forestière, assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre ;
- **Recommandent** la mobilisation de toutes les forces de défense et de sécurité des Etats concernés en appui aux brigades existantes de lutte anti braconnage ;
- **Créent** un mécanisme de coordination interétatique pour chacune des deux aires géographiques concernées à l'effet de coordonner plus efficacement la mise en œuvre du PEXULAB ;
- **Invitent** chaque Etat concerné à créer une Unité de coordination nationale impliquant les différentes administrations en charge des questions de criminalité faunique ;
- **Invitent** les Parties à mettre en œuvre les dispositifs juridiques bilatéraux et multilatéraux existants dans le domaine de la lutte contre le braconnage ;
- **Encouragent** les Parties à coopérer davantage par un échange des informations relatives aux mouvements des braconniers ;
- **Invitent** les Etats membres à mettre en œuvre leurs procédures législatives internes à l'effet de criminaliser le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire, au même titre que les autres infractions liées à la criminalité transnationale organisée ;
- **Exhortent** les Etats membres de la CEEAC à inscrire les programmes liés au développement de l'économie verte, dont le programme de lutte anti braconnage en Afrique centrale, dans leurs budgets respectifs, et invitent leur Ministre en charge des finances à prendre les mesures nécessaires à cet effet ;
- **Invitent** les Etats concernés à prendre des mesures exceptionnelles en vue du financement de la mise en œuvre du PEXULAB conformément aux engagements pris au cours de ces assises;

- **Appellent** la communauté internationale, les partenaires et les bailleurs, à mobiliser et mettre à disposition les fonds complémentaires à ceux des Etats, destinés à soutenir la CEEAC et ses pays membres engagés dans la mise en œuvre du PEXULAB ;
- **Invitent** le Gouvernement de la République du Cameroun, le Gouvernement de la République Centrafricaine et le Gouvernement de la République du Tchad à signer dans les meilleurs délais possibles l'Accord tripartite de lutte anti braconnage négocié à Ndjamena en juin et décembre 2012 en vue de la mise en place et de l'opérationnalisation des brigades mixtes d'intervention conjointe;
- **Se félicitent** de la décision de la Thaïlande d'interdire le commerce de l'ivoire, l'incitent à la mettre effectivement en œuvre, et exhortent les autres pays de destination de l'ivoire issu du braconnage à redoubler leurs efforts pour lutter contre le commerce illicite de l'ivoire, et à sensibiliser davantage leurs concitoyens sur les conséquences dudit commerce.
- **Invitent** les pays de départ des braconniers actifs dans la zone septentrionale du Bassin du Congo à soutenir les efforts des pays affectés pour lutter efficacement contre le phénomène, en criminalisant l'infraction de braconnage, et en sensibilisant leurs citoyens sur les conséquences du braconnage ;
- **Lancent** un appel aux pays de destination d'adopter des mesures de réduction de la demande en ivoire ou de restriction de l'entrée de l'ivoire dans leurs pays respectifs ;
- **Invitent** les Etats membres ainsi que les partenaires à redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), pour mieux l'outiller et l'amener à jouer pleinement son rôle et à accomplir entièrement son mandat dans la lutte anti-braconnage ;
- **Invitent** la CEEAC à pleinement responsabiliser l'OCFSA et la COMIFAC dans l'élaboration du plan d'urgence de lutte anti-braconnage, conformément aux textes de ces deux organisations ;
- **Invitent** la CEEAC, en relation avec les Etats membres, à renforcer les capacités de l'Ecole de faune de Garoua, et à développer d'autres activités autour de cette institution ;

- **Appellent** la Communauté internationale, les partenaires et invitent la CEEAC à mobiliser les moyens adéquats à la Mission Mixte de Lutte Anti-Braconnage (MILAB- RCA) pour la rendre immédiatement plus opérationnelle;
- **Invitent** la CEEAC à élaborer le Plan d'Action d'Urgence pour les deux zones géographiques (A et B), qui sera soumis à la sanction des Chefs d'Etats ;
- **Prient** le Président de la République du Cameroun, S.E.M. Paul BIYA, d'accepter d'être la Haute Autorité de la sous-région porte-parole de la lutte anti braconnage en Afrique Centrale ;
- **Proposent** d'inscrire la question de la lutte anti braconnage à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC, et de rester saisis de la question.

Au terme de la réunion d'extrême urgence, les Ministres des Etats membres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune sur la mise en œuvre d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale remercient le Gouvernement de la République du Cameroun de l'accueil chaleureux, des commodités mises à leur disposition pendant leur séjour, et de la bonne tenue des travaux de cette réunion./-

Fait à Yaoundé, le 23 mars 2013

Ont signé :

Pour le Gouvernement de la République du CAMEROUN

Pour le Gouvernement de la République CENTRAFRICAINE

Pour le Gouvernement de la République du CONGO

Pour le Gouvernement de la République DEMOCRATIQUE DU CONGO

Pour le Gouvernement de la République GABONAISE

Pour le Gouvernement de la République de GUINEE EQUATORIALE

Pour le Gouvernement de la République du TCHAD

Pour le Gouvernement de la République du BURUNDI